

*La République du Centre, 5 et 6 juin 2010*

### **POLITIQUE** **Le défenseur**

### **des enfants... défendu**

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a défendu le principe de maintenir distinct du nouveau défenseur des droits le défenseur des enfants. Le Sénat avait adopté des amendements en ce sens, mercredi. Le gouvernement a demandé le lendemain à la majorité du Sénat de revenir sur son vote — ce qu'elle a fait, à l'exception d'un élu UMP. Jean-Pierre Sueur a dénoncé ce revirement : « *La création du futur défenseur des droits, qui sera nommé en Conseil des ministres, est en fait un procédé visant à remettre en cause l'autonomie de plusieurs autorités indépendantes.* »